



Chantecler

Petite surface A4 en libre-service et libre opinion

(par l'ancien rédacteur du « Courrier de l'Arsenal »)

<http://chantecler-auxonne.over-blog.com>

« Je pense à la lumière et non pas à la gloire.
Chanter c'est ma façon de me battre et de croire ;
Et si de tous les chants mon chant est le plus fier
C'est que je chante clair afin qu'il fasse clair ! »
Edmond Rostand

Je dédie cette petite feuille à toutes les personnes qui par leur présence ou leur travail donnent vie au centre d'Auxonne, visages sympathiques croisés chaque jour ; à tout ce petit monde irremplaçable et familier de ma ville natale, dont je partage les joies et les inquiétudes. C.S.

Chantecler n°3 sera le dernier de la campagne avant la consultation. Il constituera l'ultime volet d'une réflexion engagée spontanément pour répondre à la farce grotesque, digne d'une république bananière, qui sévit depuis quelques semaines dans notre ville. Un affichage sauvage, primaire et tapageur, financé par un affairiste extérieur accompagne une campagne officielle creuse et univoque dont les slogans vides encombrant les boîtes aux lettres et se décolorent déjà sur des panneaux en galva, censés galvaniser, mais que personne ne lit. Pas de réunions, pas de débat. Seule, venue de LURE, domine la réclame voyante en jaune fluo qui racole pour le tiroir-caisse d'un épicier-millionnaire et ses actionnaires.

Devant cette parodie de démocratie, **Chantecler** aura fait entendre sa voix dans l'urgence et l'improvisation. Sans prétendre détenir la vérité, il s'est limité à exposer des faits pour pallier le manque d'information de ses concitoyens appelés « en masse » « aux urnes ». Il a entendu et écouté leur désarroi et mis sa réflexion, son temps et sa tranquillité à leur service quand d'autres, déjà, gobaient les slogans de tête de gondole en jaune venus de LURE-VESOUL. Quelle que soit l'issue du scrutin, **Chantecler** restera le témoignage d'un mois de juin calamiteux dans le ciel, comme dans nos rues.

Au ras des pâquerettes

S'il faut faire la preuve que **Chantecler** décoiffe, il suffit de contempler les exploits des propagateurs de la fièvre **jaune** venue de LURE qui ont cru bon de coller dans la nuit du 22 au 23 juin leurs placards racoleurs de tête de gondole sur les portes de mon domicile et de mon jardin. Dans une campagne lamentablement atone, je suis flatté d'être ainsi distingué et je ne pousserai pas des cris de vierge effarouchée criant au mépris des libertés. Non, je préfère encore ces farces de potaches au silence qui règne par ailleurs. Tu décolles donc je te les colle, nous en sommes là ! Au ras des pâquerettes !

N'oublions pas cependant que cette gueguerre en cache une deuxième qui se joue à un autre niveau

avec d'autres moyens ! Rappelons pour mémoire les paroles de Rodolphe Quinonero (« le nouveau Clausewitz au crayon sur l'oreille » !), Directeur de l'expansion de E. Leclerc au Maire d'Auxonne : « Faire un hypermarché sur sa commune, c'est partir au feu » (Le Bien Public du 12/10/09). Derrière les escarmouches d'affichage, derrière la cavalerie légère sans cervelle qui sillonne nos rues la nuit, les maculant de sa trace **jaune**, se cache à n'en pas douter, comme le laisse penser l'allusion guerrière de notre « nouveau Clausewitz au crayon sur l'oreille », une guerre feutrée d'intérêts utilisant d'autres armes plus puissantes et plus discrètes.

Où, quand et comment a-t-on ouvert la boîte de Pandore

Une consultation des électeurs est réputée apporter un simple avis, mais un avis démocratiquement éclairé, sur une question délicate. Les circonstances actuelles montrent l'ampleur de l'écart qu'il y a entre cette vision idyllique des choses et une réalité en **jaune** plus crue. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Signalons d'abord que cette consultation n'est pas née d'une démarche spontanée « d'un nombre significatif d'électeurs » comme le permet la loi du 4 février 1995 (Cf. Courrier des maires.fr de février

2009). **La décision du recours à cette consultation et de ses modalités d'organisation a été prise par nos élus, à l'unanimité des voix, lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2010**

Annoncée le 20 avril dernier, sur le blog de la Ville d'Auxonne, cette décision y est motivée par le fait que « les décisions défavorables des Commissions d'Aménagement Commercial rejetant le projet Leclerc

ont suscité diverses et nombreuses réactions : satisfaction pour les uns, indignation, incompréhension, inquiétude et soutien pour les autres ».

Nous avons recherché l'origine plus tangible de cette décision dans les procès-verbaux du Conseil municipal.

Dans le procès-verbal (p. 25) de la séance du **Conseil municipal du 12 novembre 2009**, donc peu de temps après le refus du projet Leclerc par la CDAC en octobre 2009, figurent les réponses aux questions des groupes d'opposition.

L'une d'elles concerne « **l'organisation d'un référendum pour la zone du Charmoy** ». Il y est répondu que « **l'organisation d'une telle consultation n'est pas de la compétence de la collectivité territoriale** », (la loi dit pourtant le contraire. Pas vrai ?) et qu'« **il faudrait de plus, attendre un délai de deux mois après la délibération approuvant cette consultation, ce qui la situerait durant la campagne électorale des élections régionales** ».

Ce dernier point explique que la question ait ressurgi seulement le **15 avril 2010**, après les régionales. A cette date le cadre légal semble mieux connu, la distinction bien faite entre référendum et consultation. Le Conseil municipal prend alors sa décision à l'unanimité (voir plus haut).

Il est intéressant de noter les remarques nominatives des élus lors du débat (pp. 57 et 58 du

Un peu d'histoire en jaune pour conclure

Puisque ce numéro est le dernier avant le vote, puisqu'il faut bien finir, sortons un peu de l'affaire qui nous occupe, prenons un peu de recul, et puisque, des champs de colza à nos rues, la mode du **jaune** est lancée, soyons dans le vent, restons encore et toujours en **jaune** !

Il y a un siècle, au temps de Jaurès le rouge, référence appréciée de notre Président de la République, prospéraient les syndicats **jaunes**. Qui étaient donc les **jaunes** ? Quelles solutions proposait le mouvement syndicaliste **jaune** né en 1901 tout près de chez nous à Montceau-les-Mines ?

Contre la volonté révolutionnaire des « rouges », il proposait des accords d'intérêt mutuel ouvriers-patrons sur le mode de la participation. Ce programme fut réalisé par quelques patrons, Japy en particulier. Modernisé, il a sans doute inspiré par la suite le Général de Gaulle dans sa politique sociale et même le papa de MEL ! Quel rapport me direz-vous entre cette histoire en **jaune** oubliée et l'affaire qui nous occupe ? Beaucoup je pense, et je vais m'efforcer de vous le démontrer.

Si les patrons **jaunes** revenaient, ils n'en croiraient pas leurs yeux. Ces paternalistes bienveillants qui vivaient au milieu de leurs ouvriers, augmentant leur propre fortune, mais développant aussi les équipements sociaux, n'étaient pas des anges.

P.V.) nous les rapporterons, avec nos commentaires entre crochets, sans désigner leurs auteurs.

« **ce vote donne l'occasion à la population de s'exprimer** »

« **on donne ainsi la parole au plus grand nombre** »

« **il s'agit d'une sage décision** » [vraiment ?]

« **cette consultation permettra de repartir à zéro** »

[à zéro, vraiment, en dépit de la « maîtrise foncière de la zone » obtenue « en discrétion » par Leclerc ?]

Pour faire campagne « **il faudra demander une habilitation auprès du Maire** » [y compris pour l'affichage sauvage ?] « **la liste des membres des groupes devra être connue** » [quid des groupes d'affichage nocturne et d'un autre Groupe encore ?]. Au fait, je n'en ai pas demandé. *Alea jacta est !*

Il faut bien admettre que nos élus ont eu, à ce moment, à la fin d'une longue réunion, une vision quelque peu irénique des choses. Dans leur ingénuité (?) ils ont omis de prévoir l'action des influences extérieures, le pouvoir couvrant imbattable du jaune fluo de **LURE** !

L'enfer est souvent pavé de bonnes intentions. Attendre des arguments de décision des voix d'une population mal informée, voire cyniquement manipulée sur une question éminemment complexe, est un jeu dangereux. Je doute que cette consultation, **quel que soit son résultat**, reste dans nos annales comme l'exemple d'un exercice de démocratie satisfaisant et profitable. Nous en reparlerons !

Au moins produisaient-ils de vraies richesses n'augmentant jamais leurs appétits jusqu'à détruire le tissu social et l'environnement

Leurs successeurs de 2010 sont de bien mauvais fils. Insaisissables et nomades, tout est bon pour leur profit. Comme la bourgeoise encanaillée s'affuble d'un tee-shirt de marque avec le portrait du Che, le profiteur d'aujourd'hui recycle les slogans de 68, se déguise en militant, et de son yacht luxueux, il harangue (de loin) les masses contre la vie chère.

Il faut bien en convenir, une volonté initiale louable de diminuer les marges sur les biscuits bretons, est devenue un fonds de commerce, et pas de petit commerce ! Des idées généreuses et novatrices en leur temps ont dégénéré en procédés de marketing agressifs, au prix de l'écrasement des PME et des petits travailleurs indépendants. L'expansion de ce type d'entreprises touche aujourd'hui à ses limites et ce qui fut une novation économique en son temps n'est plus déjà qu'un procédé destructeur qui s'essouffle dans un monde qui change. Ainsi les **Jaunes** nouveaux qui croient gagner en servant ces patrons se trompent en attendant d'eux des bienfaits et un quelconque avenir.

Tout au plus ramasseront-ils quelques miettes chèrement payées par d'autres. L'avenir n'est pas là.

Ici Londres : «LURE vous leurre et vous en MEL»

«Trop de jaune fluo çà va faire pschitt dans Landerneau»

Rédaction : Claude SPERANZA, Auxonnais, 4 rue Carnot 21130 AUXONNE